

ARRETE n° 178 PR du 6 mars 2023 portant nomination des membres du comité technique, hygiène et sécurité des enseignements secondaires publics

NOR : DEE23501965AP-1

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du ministre de l'éducation, du travail et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu la convention n° 99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 2057 CM du 7 octobre 2022 portant création et organisation du comité technique, hygiène et sécurité des enseignements secondaires publics ;

Vu le protocole d'accord relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel au comité technique, hygiène et sécurité des enseignements secondaires publics ;

Vu le compte-rendu des résultats de l'élection des représentants du personnel au comité technique, hygiène et sécurité des enseignements secondaires publics ;

Vu les propositions des organisations syndicales,

Arrête :

Article 1er. — Sur proposition du ministre en charge de l'éducation, M. Eric Tournier, directeur général de l'éducation et des enseignements, est désigné président du comité technique, hygiène et sécurité des enseignements secondaires publics.

Art. 2. — Sont nommées membres de l'instance paritaire pour une durée de quatre (4) ans :

A. Représentants de l'administration :

a) Membres titulaires :

- 1) M. Éric TOURNIER, directeur général de l'éducation et des enseignements, *président*
- 2) Mme Nathalie NOVELLI, cheffe du département de l'orientation et de l'insertion
- 3) Mme Isabelle DINAND, cheffe du département de la vie des élèves, des écoles et des établissements
- 4) M. Johnny BIRET, inspecteur de l'éducation nationale adjoint et chef du département de l'action pédagogique et éducative
- 5) Mme Sandrine TOUSSAINT, cheffe du département des ressources humaines et des moyens
- 6) Mme Lovaina CHUNG TIEN, cheffe du bureau de l'organisation scolaire
- 7) Mme Stacey GRAFFE, cheffe du pôle des personnels enseignants et non enseignants du 2nd degré de l'Etat
- 8) Mme Lucie TINORUA, gestionnaire du lycée Paul GAUGUIN
- 9) M. Pascal CHARLERY, proviseur du lycée du Diadème - Te tara o Maiao
- 10) Mme Wendy HAREA, principale du collège de Arue

b) Membres suppléants :

- 11) M. Jean-Michel GARCIA, directeur général adjoint
- 12) M. Heiva DEGAGE, chargé de la gestion individuelle et collective des personnels non enseignants du 2nd degré de l'Etat
- 13) Mme Sophie NEYRET, cheffe du bureau de la vie scolaire et des relations avec les parents
- 14) M. Pierre GABERT, inspecteur de l'éducation nationale ASH
- 15) Mme Roselyne WONG, cheffe du bureau des affaires juridiques
- 16) Mme Esther TANG, juriste des ressources humaines
- 17) Mme Bettina TINORUA, principale du collège de Papara
- 18) M. Pépin MOU KAM TSE, proviseur du lycée Hôtelier de Tahiti
- 19) M. Anthony BARBERO, proviseur du lycée professionnel de Faa'a
- 20) Mme Maïte LEQUERRE, proviseure adjointe du lycée du Diadème - Te tara o Maiao

B. Représentants du personnel :

a) Membres titulaires :

- 1) M. Thierry BARRERE, gestionnaire du collège Henri Hiro
- 2) Mme Marie-Pierre LAVIE, professeur certifiée au lycée du Diadème - Te tara o Maiao
- 3) M. Martial TCHANG, PLP au lycée professionnel de Mahina
- 4) Mme Sylviana THIEME, ATRF au collège de Afareaitu
- 5) Mme Patricia LAMAUD-HUCAULT, principale du collège de Mahina
- 6) Mme Heitiare NOUVEAU, assistante de service social des administrations au collège de Mahina
- 7) M. Dayf AGODOR, ATRF au lycée du Diadème - Te tara o Maiao
- 8) M. Maheanuu ROUTHIER, PLP au lycée Tuianu LE GAYIC
- 9) Mme Karine LEJEUNE, professeur certifié au collège de Paopao
- 10) M. Vatea ROCHE, PEPS au lycée du Diadème - Te tara o Maiao

b) Membres suppléants :

- 11) Mme Juanita MAI, ADJAENES au collège de Paopao
- 12) M. Christophe JEANPIERRE, agrégé au lycée de Uturoa
- 13) Mme Tarita COSTEUX, PLP au lycée professionnel de Faa'a
- 14) M. Maurice CORNU, ATRF au lycée Paul GAUGUIN
- 15) M. Hervé BARBEAU, principal du collège Maco Tevane
- 16) M. Pierre GROCHE, ASSAE au collège de Papara
- 17) Mme Géraldine FARNHAM, ATRF au lycée professionnel de Mahina
- 18) M. Stéphane FARNHAM, ATRF au lycée du Diadème - Te tara o Maiao
- 19) M. Bryan CLARK, contractuel au lycée professionnel de Faa'a
- 20) Mme Vanessa FAAFATUA-LO, PLP au lycée du Diadème - Te tara o Maiao

Art. 3. — Le ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 6 mars 2023.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de l'éducation
et de la modernisation de l'administration,*
Christelle LEHARTEL.